

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 588

présenté par
Mme Gaillard

ARTICLE 16

Supprimer l'alinéa 28.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'article 44.